Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : RAAT-40LAK0202
Date du repérage : 10/02/2022

N° Groupe	N° Bâtiment	N° Allée	N° Logement
40	25		0202

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Ce rapport ne peut être utilisé et reproduit que dans son intégralité.
Ce document reste la propriété de la société SOCOBAT EXPERTISES et ne peut être utilisé pour aucun acte, sans que son paiement intégral n'ait été réalisé – tout contrevenant encours des sanctions pénales et des dommages et intérêts

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : ..... **25 Square Monmirail (40LAK0202)** Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: **Bat. 25; Esc. 25; Etage 2; Porte 0202 Lot numéro 40LAK0202,** Code postal, ville : . **77260 LA FERTE SOUS JOUARRE**
Périmètre de repérage :	..... **Ensemble du logement**
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	..... **Appartement - T3** ..... **Habitation (partie privative d'immeuble)** ..... **NC**

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom **:** ... **Habitat 77** Adresse : ..... **24 Cours des deux parcs** **77420 CHAMPS SUR MARNE (France)**
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... **Habitat 77** Adresse : ..... **24 Cours des deux parcs** **77420 CHAMPS SUR MARNE (France)**

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	MARTIN Olivier	Opérateur de repérage	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062)	Obtention : 21/07/2021 Échéance : 23/06/2028 N° de certification : 10873786

Raison sociale de l'entreprise : **AGENCE SOCOBAT PARIS** (Numéro SIRET : **45307976600086)**
Adresse : **54 rue Gabriel PERI , - 92120 MONTROUGE**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD SA**
Numéro de police et date de validité : **5411202104 / 01/07/2022**

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 27/02/2022, remis au propriétaire le 27/02/2022
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 43 pages

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Conclusion détaillé du repérage
5.1 Liste des produits et matériaux présentées par catégorie
5.2 Récapitulatif zone par zone
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. (Détaillé en partie 5 du présent rapport)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations approfondies sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Eurofins LHCF Environnement
Adresse : ..... 117, quai de Valmy 75010 Paris
Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-1592

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»
Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive)

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
9 - Fondations et soubassements	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 *Le périmètre de repérage*

Descriptif des travaux :

Réfection ensemble du logement

Descriptif des pièces visitées

Entrée,
Séjour,
Dégagement,
Placard,
Chambre 1,
Chambre 2,
Salle de bains,
WC,
Cuisine,
Buanderie

Localisation	Description
Néant	-

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations :
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 27/02/2022
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 10/02/2022
Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Conclusion détaillé du repérage

5.1 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

Sans objet

2 - Parois verticales extérieures et Façades

Sans objet

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

3 - Parois verticales intérieures

Mat.002 : Colle de faïence					
Pièces : Cuisine					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Cuisine	1	Identifiant :Mat.002 Description :Colle de faïence Résultat : Absence d'amiante	Oui Cuisine : Mur B	Ech.006	

Mat.004 : Colle de faïence					
Pièces : Salle de bains					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Salle de bains	1	Identifiant :Mat.004 Description :Colle de faïence Résultat : Absence d'amiante	Oui Salle de bains : Mur A,B,C,D	Ech.007	

ZPSO-001 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Pièces : Salle de bains, Cuisine, Buanderie					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Salle de bains	1	Identifiant :ZPSO-001 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.002	Ech.002	Idem photo : Ech.002
Cuisine	2	Identifiant :ZPSO-001 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui Cuisine : Mur C	Ech.002	
Buanderie	3	Identifiant :ZPSO-001 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.002	Ech.002	Idem photo : Ech.002

ZPSO-002 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Pièces : Cuisine, Buanderie					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Cuisine	1	Identifiant :ZPSO-002 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui Cuisine : Mur D	Ech.003	
Buanderie	2	Identifiant :ZPSO-002 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.003	Ech.003	Idem photo : Ech.003

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

ZPSO-003 : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés					
Pièces : Salle de bains, WC, Cuisine, Buanderie					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Salle de bains	1	Identifiant :ZPSO-003 Description :Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.004	Ech.004	Idem photo : Ech.004
WC	2	Identifiant :ZPSO-003 Description :Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.004	Ech.004	Idem photo : Ech.004
Cuisine	3	Identifiant :ZPSO-003 Description :Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Résultat : Absence d'amiante	Oui Cuisine : Mur A; Mur B	Ech.004	
Buanderie	4	Identifiant :ZPSO-003 Description :Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.004	Ech.004	Idem photo : Ech.004

ZPSO-006 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Pièces : Séjour, Chambre 1, Chambre 2					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Séjour	1	Identifiant :ZPSO-006 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui Séjour : Mur C	Ech.012	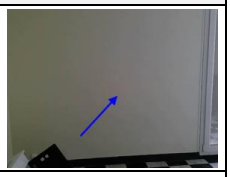
Chambre 1	2	Identifiant :ZPSO-006 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.012	Ech.012	Idem photo : Ech.012
Chambre 2	3	Identifiant :ZPSO-006 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.012	Ech.012	Idem photo : Ech.012

ZPSO-007 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Pièces : Entrée, Séjour, Chambre 1, Chambre 2					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Entrée	1	Identifiant :ZPSO-007 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.013	Ech.013	Idem photo : Ech.013
Séjour	2	Identifiant :ZPSO-007 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui Séjour : Mur B; Mur D	Ech.013	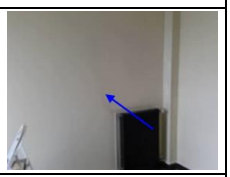
Chambre 1	3	Identifiant :ZPSO-007 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.013	Ech.013	Idem photo : Ech.013
Chambre 2	4	Identifiant :ZPSO-007 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.013	Ech.013	Idem photo : Ech.013

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

ZPSO-008 : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés					
Pièces : Entrée, Séjour, Dégagement, Placard, Chambre 1, Chambre 2					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Entrée	1	Identifiant :ZPSO-008 Description :Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.014	Ech.014	Idem photo : Ech.014
Séjour	2	Identifiant :ZPSO-008 Description :Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Résultat : Absence d'amiante	Oui Séjour : Mur A	Ech.014	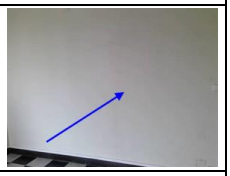
Dégagement	3	Identifiant :ZPSO-008 Description :Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.014	Ech.014	Idem photo : Ech.014
Placard	4	Identifiant :ZPSO-008 Description :Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.014	Ech.014	Idem photo : Ech.014
Chambre 1	5	Identifiant :ZPSO-008 Description :Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.014	Ech.014	Idem photo : Ech.014
Chambre 2	6	Identifiant :ZPSO-008 Description :Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.014	Ech.014	Idem photo : Ech.014

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

4 - Plafonds et faux plafonds

ZPSO-004 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Pièces : Salle de bains, WC, Cuisine, Buanderie					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Salle de bains	1	Identifiant :ZPSO-004 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.005	Ech.005	Idem photo : Ech.005
WC	2	Identifiant :ZPSO-004 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.005	Ech.005	Idem photo : Ech.005
Cuisine	3	Identifiant :ZPSO-004 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui Cuisine : Plafond	Ech.005	
Buanderie	4	Identifiant :ZPSO-004 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.005	Ech.005	Idem photo : Ech.005

ZPSO-009 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Pièces : Entrée, Séjour, Dégagement, Placard, Chambre 1, Chambre 2					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Entrée	1	Identifiant :ZPSO-009 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.015	Ech.015	Idem photo : Ech.015
Séjour	2	Identifiant :ZPSO-009 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui Séjour : Plafond	Ech.015	
Dégagement	3	Identifiant :ZPSO-009 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.015	Ech.015	Idem photo : Ech.015
Placard	4	Identifiant :ZPSO-009 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.015	Ech.015	Idem photo : Ech.015
Chambre 1	5	Identifiant :ZPSO-009 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.015	Ech.015	Idem photo : Ech.015
Chambre 2	6	Identifiant :ZPSO-009 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.015	Ech.015	Idem photo : Ech.015

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

5 - Planchers et planchers techniques

Mat.001 : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple					
Pièces : Cuisine					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Cuisine	1	Identifiant :Mat.001 Description :Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple Résultat : Présence d'amiante	Oui Cuisine : Sol	Ech.001	
Mat.005 : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple					
Pièces : Salle de bains					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Salle de bains	1	Identifiant :Mat.005 Description :Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple Résultat : Présence d'amiante	Oui Salle de bains : Sol	Ech.008	
Mat.006 : Dalle de sol					
Pièces : WC					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
WC	1	Identifiant :Mat.006 Description :Dalle de sol Résultat : Présence d'amiante	Oui WC : Sol	Ech.009	
Mat.007 : Dalle de sol					
Pièces : Séjour					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Séjour	1	Identifiant :Mat.007 Description :Dalle de sol Résultat : Présence d'amiante	Oui Séjour : Sol	Ech.011	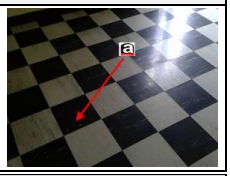
ZPSO-005 : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple					
Pièces : Entrée, Dégagement					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Entrée	1	Identifiant :ZPSO-005 Description :Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple Résultat : Absence d'amiante	Oui Entrée : Sol	Ech.010	
Dégagement	2	Identifiant :ZPSO-005 Description :Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.010	Ech.010	Idem photo : Ech.010

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

ZPSO-010 : Dalle de sol					
Pièces : Chambre 1, Chambre 2					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Chambre 1	1	Identifiant :ZPSO-010 Description :Dalle de sol Résultat : Présence d'amiante	Oui Chambre 1 : Sol	Ech.016	
Chambre 2	2	Identifiant :ZPSO-010 Description :Dalle de sol Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.016	Ech.016	Idem photo : Ech.016

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Mat.003 : Conduit en fibres-ciment					
Pièces : Cuisine					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Cuisine	1	Identifiant :Mat.003 Description :Conduit en fibres-ciment Résultat : Présence d'amiante	Aucun prélèvement		

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

Sans objet

5.2 Récapitulatif zone par zone

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Mat.001	Localisation : Cuisine Echantillons : Ech.001 Description : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Mat.002	Localisation : Cuisine Echantillons : Ech.006 Description : Colle de faïence	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Mat.003	Localisation : Cuisine Echantillons : Description : Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	
Mat.004	Localisation : Salle de bains Echantillons : Ech.007 Description : Colle de faïence	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Mat.005	Localisation : Salle de bains Echantillons : Ech.008 Description : Sous-couche (carton, feutre, …) de revêtement souple	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Mat.006	Localisation : WC Echantillons : Ech.009 Description : Dalle de sol	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Mat.007	Localisation : Séjour Echantillons : Ech.011 Description : Dalle de sol	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	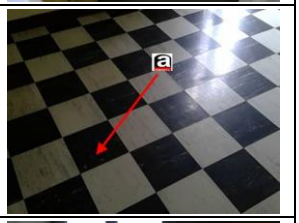
ZPSO-001	Localisation : Salle de bains; Cuisine; Buanderie Echantillons : Ech.002 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-002	Localisation : Cuisine; Buanderie Echantillons : Ech.003 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-003	Localisation : Salle de bains; WC; Cuisine; Buanderie Echantillons : Ech.004 Description : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO-004	Localisation : Salle de bains; WC; Cuisine; Buanderie Echantillons : Ech.005 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-005	Localisation : Entrée; Dégagement Echantillons : Ech.010 Description : Sous-couche (carton, feutre, …) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-006	Localisation : Séjour; Chambre 1; Chambre 2 Echantillons : Ech.012 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	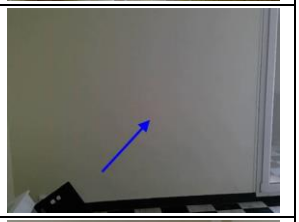
ZPSO-007	Localisation : Entrée; Séjour; Chambre 1; Chambre 2 Echantillons : Ech.013 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-008	Localisation : Entrée; Séjour; Dégagement; Placard; Chambre 1; Chambre 2 Echantillons : Ech.014 Description : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	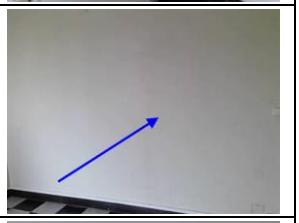
ZPSO-009	Localisation : Entrée; Séjour; Dégagement; Placard; Chambre 1; Chambre 2 Echantillons : Ech.015 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-010	Localisation : Chambre 1; Chambre 2 Echantillons : Ech.016 Description : Dalle de sol	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

6. – Signatures

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par* ***BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062) (détail sur www.info-certif.fr)***

Fait à **CALUIRE**, le **27/02/2022**

Par : MARTIN Olivier

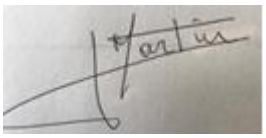

Cachet de l'entreprise
SOCOBAT Expertises 17 chemin du Charroi 69300 CALUIRE Tél. 04 78 28 95 49 Fax 04 78 28 72 01 SIREN 453 079 766

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

7.6 Documents annexés au présent rapport

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

7.1 Schéma de repérage

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

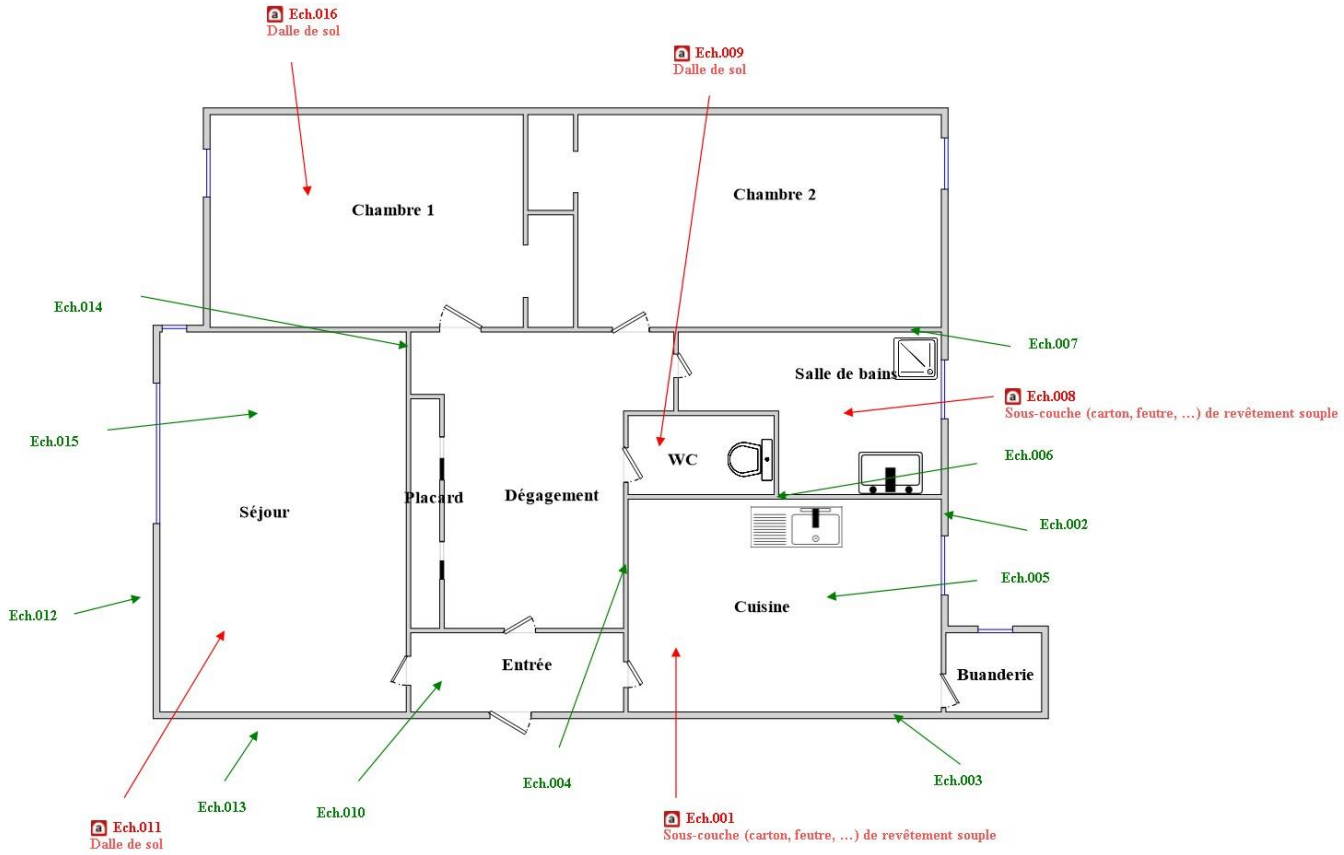

Localisation des prélèvements ou des matériaux amiantés

N° dossier : RAAT-40LAK0202

1/2

Bâtiment – Niveau : Croquis 1

Adresse de l'immeuble *25 Square Monmirail (40LAK0202)*
77260 LA FERTE SOUS JOUARRE

Légende :

Prélèvement rouge : avec amiante
Prélèvement vert : sans amiante

Zone en rouge : matériaux amiantés

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

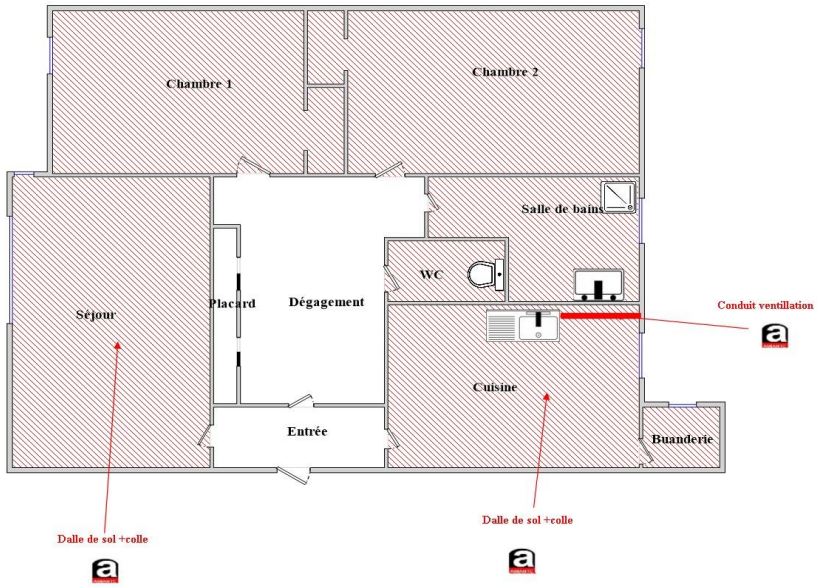

Localisation des prélèvements ou des matériaux amiantés

N° dossier : RAAT-40LAK0202

2/2

Bâtiment – Niveau : Croquis 1 2

Adresse de l'immeuble *25 Square Monmirail (40LAK0202)*

77260 LA FERTE SOUS JOUARRE

Légende :

Prélèvement rouge : avec amiante

Zone en rouge : matériaux amiantés

54 rue Gabriel PERI - 92120 MONTROUGE- Tél : 09 72 58 12 31
SAS au capital social 200 000€ RCS 453 079 766- Assurance AXA n° 5411202104

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des échantillons prélevés :

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
Mat.001-Ech.001	Cuisine	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple **Réf. laboratoire:** 22H003482-001 **Commentaires Laboratoire:** Couche 1: Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur (blanc) (Calcination et/ou attaque acide2) Couche 2: Matériau souple de type revêtement de sol (beige) (Calcination et/ou attaque acide2) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-001-Ech.002	Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché **Matériau présent dans les pièces:** Salle de bains, Cuisine, Buanderie **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché **Réf. laboratoire:** 22H003482-002 **Commentaires Laboratoire:** Couche 1: Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 2: Matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-002-Ech.003	Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché **Matériau présent dans les pièces:** Cuisine, Buanderie **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché **Réf. laboratoire:** 22H003482-003 **Commentaires Laboratoire:** Couche 1: Matériau de type système d'enduit peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 2: Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-003-Ech.004	Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés **Matériau présent dans les pièces:** Salle de bains, WC, Cuisine, Buanderie **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés **Réf. laboratoire:** 22H003482-004 **Commentaires Laboratoire:** Couche 1: Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 2: Matériau fibreux de type papier peint (beige) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide2) **Analyse à réaliser:** 1 couche	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-004-Ech.005	Cuisine	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché **Matériau présent dans les pièces:** Salle de bains, WC, Cuisine, Buanderie **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché **Réf. laboratoire:** 22H003482-005 **Commentaires Laboratoire:** Matériau de type colle (jaune) ; matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
Mat.002-Ech.006	Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	Colle de faïence **Réf. laboratoire:** 22H003482-006 **Commentaires Laboratoire:** Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
Mat.004-Ech.007	Salle de bains	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	Colle de faïence **Réf. laboratoire:** 22H003482-007 **Commentaires Laboratoire:** Material duro de tipo tijoleira. azulejo (Calcination et/ou attaque acide1) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
Mat.005-Ech.008	Salle de bains	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple **Réf. laboratoire:** 22H003482-008 **Commentaires Laboratoire:** Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type enduit (jaune) ; matériau semi-dur (beige) (Calcination et/ou attaque acide2) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
Mat.006-Ech.009	WC	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Dalle de sol	Dalle de sol **Réf. laboratoire:** 22H003482-009 **Commentaires Laboratoire:** Couche 1: Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 2: Matériau de type colle bitumineux (noir) (Calcination et/ou attaque acide2) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-005-Ech.010	Entrée	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple **Matériau présent dans les pièces:** Entrée, Dégagement **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple **Réf. laboratoire:** 22H003482-010 **Commentaires Laboratoire:** Matériau matériau dur de type carrelage, faïence matériau (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) (Calcination et/ou attaque acide2) **Analyse à réaliser:** 1 couche	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
Mat.007-Ech.011	Séjour	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Dalle de sol	Dalle de sol **Réf. laboratoire:** 22H003482-011 **Commentaires Laboratoire:** Couche 1: Matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 2: Matériau semi-dur de type dalle de sol (noir) (Calcination et/ou attaque acide2) **Analyse à réaliser:** 1 couche	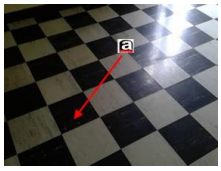
ZPSO-006-Ech.012	Séjour	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché **Matériau présent dans les pièces:** Séjour, Chambre 1, Chambre 2 **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché **Réf. laboratoire:** 22H003482-012 **Commentaires Laboratoire:** Couche 1: Matériau de type peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 2: Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) **Analyse à réaliser:** 1 couche	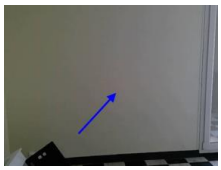
ZPSO-007-Ech.013	Séjour	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché **Matériau présent dans les pièces:** Entrée, Séjour, Chambre 1, Chambre 2 **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché **Réf. laboratoire:** 22H003482-013 **Commentaires Laboratoire:** Couche 1: Matériau de type système d'enduit peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 2: Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) **Analyse à réaliser:** 1 couche	
ZPSO-008-Ech.014	Séjour	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés **Matériau présent dans les pièces:** Entrée, Séjour, Dégagement, Placard, Chambre 1, Chambre 2 **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés **Réf. laboratoire:** 22H003482-014 **Commentaires Laboratoire:** Couche 1: Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 2: Matériau de type système d'enduit peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) **Analyse à réaliser:** 1 couche	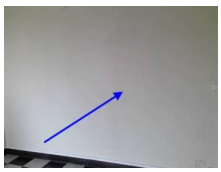
ZPSO-009-Ech.015	Séjour	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché **Matériau présent dans les pièces:** Entrée, Séjour, Dégagement, Placard, Chambre 1, Chambre 2 **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché **Réf. laboratoire:** 22H003482-015 **Commentaires Laboratoire:** Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) **Analyse à réaliser:** 1 couche	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-010-Ech.016	Chambre 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Dalle de sol	Dalle de sol **Matériau présent dans les pièces:** Chambre 1, Chambre 2 **Commentaires prélèvement:** Detail Couches à analyser: Dalle de sol **Réf. laboratoire:** 22H003482-016 **Commentaires Laboratoire:** Couche 1: Matériau de type colle bitumineux (noir) (Calcination et/ou attaque acide2) Couche 2: Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) **Analyse à réaliser:** 1 couche	

Copie des rapports d'essais :

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

A.R.C SOCOBAT EXPERTISES
Monsieur Olivier MARTIN
54 rue Gabriel PERI
92120 MONTROUGE

Notre référence : AR-22-LH-007819-01

Numéro de dossier : 22H003482
Référence de dossier : Dossier: RAAT-40LAK0202

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 22H003482-001 - Référence *Ech.001 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H003482-002 - Référence *Ech.002 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H003482-003 - Référence *Ech.003 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H003482-004 - Référence *Ech.004 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H003482-005 - Référence *Ech.005 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers
92220 Bagneux
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 €. RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

- N° 22H003482-006 - Référence *Ech.006 - 3 - Parois verticales interieures - Revetements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faience - Colle de faience - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H003482-007 - Référence *Ech.007 - 3 - Parois verticales interieures - Revetements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faience - Colle de faience - Salle de bains*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H003482-008 - Référence *Ech.008 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Salle de bains*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H003482-009 - Référence *Ech.009 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - WC*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H003482-010 - Référence *Ech.010 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Entree*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H003482-011 - Référence *Ech.011 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - Sejour*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H003482-012 - Référence *Ech.012 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Sejour*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H003482-013 - Référence *Ech.013 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Sejour*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H003482-014 - Référence *Ech.014 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Sejour*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers
92220 Bagneux
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

- N° 22H003482-015 - Référence *Ech.015 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Sejour*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H003482-016 - Référence *Ech.016 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - Chambre 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
80-84 rue des Meuniers
92220 Bagneux
Tél: +33 6 40 53 83 18 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

eurofins

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT ILE DE FRANCE SAS
Analyses IDF
117 Quai de Valmy
75010 Paris

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-014636-01 — Date d'émission de rapport : 25/02/2022 12:41 — Page1/7
Référence laboratoire N° : 22EK014994 — Référence de suivi du dossier N° : 22H003482
Reçu au laboratoire le : 17/02/2022 — Date de réception :16/02/2022
Date d'analyse : 24/02/2022
Référence dossier Client:22H003482 - Dossier: RAAT-40LAK0202

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001-1	22H003482-001 - Ech.001 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Cuisine	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
001-2	22H003482-001 - Ech.001 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Cuisine	Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur (blanc)(i)	**MOLP** / P333	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
002-1	22H003482-002 - Ech.002 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Cuisine	Matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) +	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002-2	22H003482-002 - Ech.002 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Cuisine	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole " ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

eurofins

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-014636-01 Date d'émission de rapport : 25/02/2022 12:41 Page2/7
Référence laboratoire N° : 22EK014994 Référence de suivi du dossier N° : 22H003482
Reçu au laboratoire le : 17/02/2022 Date de réception :16/02/2022
Date d'analyse : 24/02/2022
Référence dossier Client:22H003482 - Dossier: RAAT-40LAK0202

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003-1	22H003482-003 - Ech.003 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Cuisine	Matériau de type système d'enduit peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003-2	22H003482-003 - Ech.003 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Cuisine	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004-1	22H003482-004 - Ech.004 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Cuisine	Matériau fibreux de type papier peint (beige) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004-2	22H003482-004 - Ech.004 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Cuisine	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

eurofins

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-014636-01 Date d'émission de rapport : 25/02/2022 12:41 Page3/7
Référence laboratoire N° : 22EK014994 Référence de suivi du dossier N° : 22H003482
Reçu au laboratoire le : 17/02/2022 Date de réception :16/02/2022
Date d'analyse : 24/02/2022
Référence dossier Client:22H003482 - Dossier: RAAT-40LAK0202

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005-1	22H003482-005 - Ech.005 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Cuisine	Matériau de type colle (jaune) ; matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006-1	22H003482-006 - Ech.006 - 3 - Parois verticales interieures - Revetements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faience - Colle de faience - Cuisine	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007-1	22H003482-007 - Ech.007 - 3 - Parois verticales interieures - Revetements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faience - Colle de faience - Salle de bains	Matériau dur de type carrelage, faïence (jaune) ; matériau dur de type joint ciment (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau de type système d'enduit peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008-1 (1)	22H003482-008 - Ech.008 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Salle de bains	Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type enduit (jaune) ; matériau semi-dur (beige)	**MOLP** / P333	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole " ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

eurofins

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-014636-01 Date d'émission de rapport : 25/02/2022 12:41 Page4/7
Référence laboratoire N° : 22EK014994 Référence de suivi du dossier N° : 22H003482
Reçu au laboratoire le : 17/02/2022 Date de réception :16/02/2022
Date d'analyse : 24/02/2022
Référence dossier Client:22H003482 - Dossier: RAAT-40LAK0202

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
009-1	22H003482-009 - Ech.009 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - WC	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
009-2	22H003482-009 - Ech.009 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - WC	Matériau de type colle bitumineux (noir)	**MOLP** / P333	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
010-1	22H003482-010 - Ech.010 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Entree	Matériau matériau dur de type carrelage, faïence matériau (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011-1	22H003482-011 - Ech.011 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - Sejour	Matériau semi-dur de type dalle de sol (noir)	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
011-2	22H003482-011 - Ech.011 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - Sejour	Matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	**MET** / ZYS7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012-1	22H003482-012 - Ech.012 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Sejour	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / F9F7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

eurofins

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-014636-01 Date d'émission de rapport : 25/02/2022 12:41 Page5/7
Référence laboratoire N° : 22EK014994 Référence de suivi du dossier N° : 22H003482
Reçu au laboratoire le : 17/02/2022 Date de réception :16/02/2022
Date d'analyse : 24/02/2022
Référence dossier Client:22H003482 - Dossier: RAAT-40LAK0202

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
012-2	22H003482-012 - Ech.012 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Sejour	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / F9F7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013-1	22H003482-013 - Ech.013 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Sejour	Matériau de type système d'enduit peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / F9F7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013-2	22H003482-013 - Ech.013 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Sejour	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / F9F7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014-1	22H003482-014 - Ech.014 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Sejour	Matériau de type système d'enduit peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / F9F7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

eurofins

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-014636-01 | Date d'émission de rapport : 25/02/2022 12:41 | Page6/7
Référence laboratoire N° : 22EK014994 | Référence de suivi du dossier N° : 22H003482
Reçu au laboratoire le : 17/02/2022 | Date de réception :16/02/2022
Date d'analyse : 24/02/2022
Référence dossier Client:22H003482 - Dossier: RAAT-40LAK0202

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
014-2	22H003482-014 - Ech.014 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Sejour	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / F9F7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015-1	22H003482-015 - Ech.015 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Sejour	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / F9F7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016-1	22H003482-016 - Ech.016 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - Chambre 1	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	**MET** / F9F7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
016-2	22H003482-016 - Ech.016 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - Chambre 1	Matériau de type colle bitumineux (noir)	**MOLP** / P333	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

Le traitement des échantillons de ce dossier a nécessité au total :
26 analyses au laboratoire dont 22 par la technique identifiée sous le terme MET et 4 par la technique identifiée sous le terme MOLP.

Observation(s) échantillon(s)
(1) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau de type colle bitumineux (noir). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau de type colle bitumineux (noir). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

eurofins

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-014636-01 | Date d'émission de rapport : 25/02/2022 12:41 | Page7/7
Référence laboratoire N° : 22EK014994 | Référence de suivi du dossier N° : 22H003482
Reçu au laboratoire le : 17/02/2022 | Date de réception :16/02/2022
Date d'analyse : 24/02/2022
Référence dossier Client:22H003482 - Dossier: RAAT-40LAK0202

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP: Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996, P-PS-SOP3368 : version 7

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.
NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamétre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur http://www.ipac.pt/.
NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratorio-de-análise-de-amianto/qualidade/.
NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.
NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).
NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :

Sara Cruz
Technicien de laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produit qualifié de dégradés

Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation	Mesures d'ordre générales préconisées
Néant	-		

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B

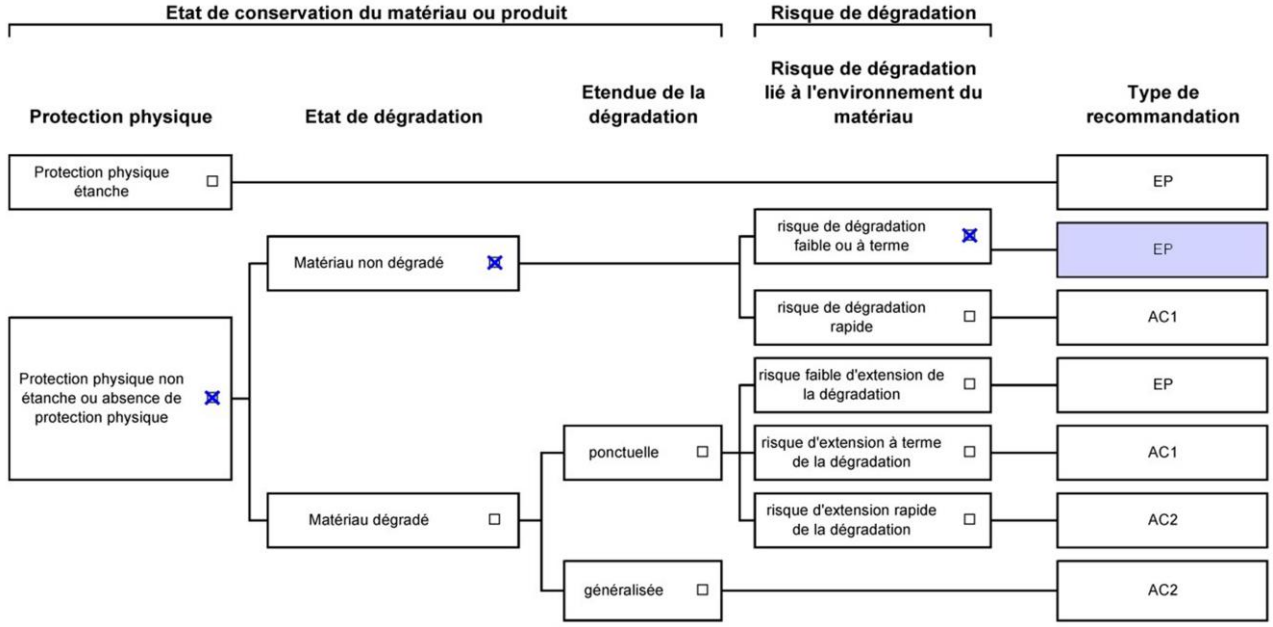

Dossier n° RAAT-40LAK0202
Date de l'évaluation : 10/02/2022
Bâtiment / local ou zone homogène : Cuisine
Identifiant Matériau : Mat.003
Matériau : Conduit en fibres-ciment
Résultat EP (Z-III-RF)

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc…) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc…

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
   a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
   b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
   a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
   c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
   Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
   a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
   Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
   b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
   c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
   En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation
L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

Votre Assurance
▸ RC PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SARL ARC
SOCOBAT EXPERTISES
17 CHEMIN DU CHARROI
69300 CALUIRE ET CUIRE FR

AGENT
M BEGUINOT HERVE
ROND POINT DU PEROLLIER
29 CHEMIN DE VILLENEUVE
69130 ECULLY
Tél : 0437502880
Email : AGENCE.BEGUINOT@AXA.FR
Portefeuille : 0069111144

Vos références :
Contrat n° 5411202104
Client n° 1403569804

AXA France IARD, atteste que :

SARL ARC
SOCOBAT EXPERTISES
17 CHEMIN DU CHARROI
69300 CALUIRE ET CUIRE

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 5411202104** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activité n°1: Diagnostics règlementaires relevant de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L.1334-6 du Code de la Santé Publique

- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique

- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.133-6 du Code de la Construction et de l'habitation

- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu par l'article L.134-6 du Code de la Construction et de l'habitation

- L'état des risques et pollutions tel que prévu par l'article L.125-5 du Code de l'environnement

- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du Code de la construction et de l'habitation

- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation.

1D0326020162S

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/4

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L.133-11-1 du Code de la Santé Publique

- L'information sur la présence d'un risque de mérule

Activité n°2:

- Diagnostics de l'activité 1 hors cadre règlementaire
- Etat parasitaire
- Loi Carrez
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Etat des lieux
- L'évaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative
- Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés
- Mesurage Loi Boutin
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic amiante avant relocation
- Diagnostic amiante avant vente
- Diagnostic amiante partie privative (DAPP)
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel après désamiantage
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic Déchets
- Diagnostic pollution de sols
- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) et contrôle plomb après travaux
- Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découle pour ses clients
- Mesure d'empoussiérement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis
- Mesurage des niveaux d'empoussièrement de fibres amiante au poste de travail
- Mesure du Radon
- Analyse QAI (qualité de l' air)
- Infiltrométrie

- Analyse d 'Hydrocarbure Aromatique Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers et / ou les machefers dans le cadre de diagnostics avant travaux ou avant démolition.

A L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE SOLUTIONS.

Il est précisé que :
l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire COFRAC ou équivalent.

- Diagnostic technique global, **les missions de maîtrise d'œuvre cosntruction restant exclues de la garantie du contrat.**

A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE
A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION IMMOBILIERE

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Activité n°3:

Conseils, préconisations en solutions en retrait, recouvrement d'amiante.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2021** au **01/07/2022** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à ECULLY le 25 juin 2021
Pour la société :

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	**9 000 000 €** par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	**9 000 000 €** par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	**1 200 000 €** par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement	Exclue
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	**2 500 000 €** par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	**1 200 000 €** par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	**300 000 €** par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	**30 000 €** par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

MARTIN Olivier

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**24/06/2021**	**23/06/2028**
Amiante avec mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**21/07/2021**	**23/06/2028**
Electricité	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**10/12/2021**	**09/12/2028**
Gaz	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**18/11/2021**	**17/11/2028**
Plomb sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**20/01/2022**	**19/01/2029**

Date : 20/01/2022 Numéro de certificat : 10873786

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS

ANNEXE

Quantification des matériaux amiantés :

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Quantités estimées (U, ml, m2, Kg)
Cuisine	Identifiant: Mat.001 Réf. échantillon: Ech.001 Réf. laboratoire: 22H003482-001 Description: Sous-couche (carton, feutre, …) de revêtement souple Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Sous-couche (carton, feutre, …) de revêtement souple	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état
	Identifiant: Mat.003 Description: Conduit en fibres-ciment Composant de la construction: 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie à sonder: Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)
Salle de bains	Identifiant: Mat.005 Réf. échantillon: Ech.008 Réf. laboratoire: 22H003482-008 Description: Sous-couche (carton, feutre, …) de revêtement souple Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Sous-couche (carton, feutre, …) de revêtement souple	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état
WC	Identifiant: Mat.006 Réf. échantillon: Ech.009 Réf. laboratoire: 22H003482-009 Description: Dalle de sol Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Dalle de sol	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état
Séjour	Identifiant: Mat.007 Réf. échantillon: Ech.011 Réf. laboratoire: 22H003482-011 Description: Dalle de sol Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Dalle de sol	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état
Chambre 1	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.016 Description: Dalle de sol Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Dalle de sol	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état
Chambre 2	Identifiant: ZPSO echantillon: Ech.016 Description: Dalle de sol Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Dalle de sol	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état